Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023
ID : 081-218101632-20230412-2023_DEL17-DE

Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 AVRIL 2023

2023 / 02 / 04

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux		
EN EXERCICE	:	33
PRESENTS	:	22
REPRESENTES	:	11
ABSENT	:	00
VOTANTS	:	33

Date de Convocation : *05 Avril 2023*

Date d'Affichage : *05 Avril 2023*

Secrétaire de Séance : *Michel BERBESSOU*

.....

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy.

Etaient absents représentés :

ALBERT Corine par Agnès MAUREL
ROQUES Christine par Laurent MONNIER
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Karine LOUP
CHABBERT Cécile par Janine BARENS
ASSÉMAT Clothilde par André AMALRIC
CAUQUIL Fabrice par Wilfried PÉNÉLA
MARTY-MARINONE Evelyne par Séverine ARMERO
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
CARAGUEL Fabienne par Françoise ROUQUETTE
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT
CÈNES Frédéric par Olivier FABRE

.....

OBJET : Fiscalité - vote des taux d'imposition.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023
ID : 081-218101632-20230412-2023_DEL17-DE

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 2 et 3 de la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale et fixant les conditions selon lesquelles les communes sont appelées à voter les taux des impôts directs locaux ;

Vu les articles 1636B sexies à decies du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant la nature des recettes fiscales de la section de fonctionnement ;

Vu l'état 1259 COM notifiant à la commune les bases prévisionnelles des taxes et les compensations fiscales pour 2023 ;

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générales » du 5 avril 2023,

DECIDE,

Après en avoir délibéré,

De fixer les taux d'imposition de l'exercice 2023 de la façon suivante (sans évolution par rapport aux taux d'imposition de 2022) :

Libellés	Taux Communaux de référence	Taux votés 2023
Taux Foncier Bâti	57,68%	*57,68%*
Taux Foncier Non Bâti	79,20%	*79,20%*
Taux d'Habitation	13,35%	*13,35%*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE MAZAMET (TARN)

Michel BERBESSOU

Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture et
certifié exécutoire le Et certifié exécutoire le

2023-DEL17